

GIROLLES

1. Bourg

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

- Zonage
- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
 - UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
 - 1AUB(a,m,v) - Zone à urbaniser future à vocation mixte
 - A - Zone agricole protégée
 - Ac(a,m,v) - Zone constructible pour l'activité agricole
 - N - Zone naturelle protégée
 - Np - Zone naturelle constructible pour les équipements

- Prescriptions graphiques
- Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé
 - Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
 - Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

- Éléments patrimoniaux et paysagers remarquables à protéger
- Élément de paysage ou de patrimoine
 - Mur et muret, chemin de pèlerinage, canal et rue pavée

- Fond de plan
- Cours d'eau et plans d'eau

N°	Élément du patrimoine protégé
188 - 07	Puits
188 - 08	Puits
188 - 09	Puits
188 - 10	Auge
188 - 11	Église
188 - 12	Château de Girolles

Emplacement réservé	Bénéficiaire	Surf.
n° 24 - Desserte de la zone à urbaniser "Pré aux moines"	Commune	509 m²

